

E 2/1641

Le Préfet de la Savoie, E. Guiter, au Président de la Confédération, J. Dubs

L

Chambéry, 22 octobre 1870

Notre France fait de suprêmes efforts pour repousser l'invasion d'un ennemi sans merci. La Savoie, que j'ai l'honneur d'administrer, se prépare à faire tout son devoir si l'exécrable invasion arrive jusqu'à elle. Elle étudie ses moyens de défense locale et organise ses ressources. Mais pour combiner avec sûreté ses plans de résistance, elle aurait besoin d'être fixée sur une question pour elle d'extrême importance.

Une partie du territoire de la Savoie a été neutralisée par les traités. Cette neutralité, stipulée en faveur de la Suisse, a été mise sous sa protection. Ce qu'il nous importerait de savoir c'est, au cas où les Prussiens arriveraient jusqu'à nous, si la Confédération Helvétique exigerait et au besoin ferait respecter par la force de ses armes la neutralité stipulée par elle et pour elle?

Je prends la liberté, Monsieur le Président, de solliciter respectueusement de vous une réponse qui puisse nous édifier sur une si grave question et nous permettre de donner à nos résolutions et à nos préparatifs une sûre direction. Vous excuseriez cette liberté inspirée par des sollicitudes patriotiques, auxquelles la généreuse Suisse ne peut demeurer indifférente.

1^{ER} NOVEMBRE 1870

455

J'espère que vous consentirez à mettre fin à nos douloureuses et énervantes incertitudes. Au nom de la Savoie comme au nom de la France, j'ose vous en remercier par avance.